

Département du  
VAL D'OISE

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BEAUCHAMP

ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL  
CANTON  
DE TAVERNY

Du 15 décembre 2022

Accusé de réception en préfecture  
095-269500237-20221215-DEL-40-2022-DE  
Date de télétransmission : 29/12/2022  
Date de réception préfecture : 29/12/2022

OBJET

Révision des loyers et  
des charges de la  
Résidence Eugène Robin  
à compter du  
1er janvier 2023

Nota- Le Maire,  
Présidente du CCAS  
certifie exécutoire  
cette délibération mise en  
ligne sur le site de la ville  
le 30 DEC 2022

Que la convocation du  
Conseil d'administration  
du CCAS a été faite le  
8 décembre 2022

Et que le nombre des  
membres en exercice est  
de : 11

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre à 18h00, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise NORDMANN, Présidente du CCAS.

Administrateurs présents : Mesdames Sylvia CERIANI, Evelyne LE BRAS et Mila CANAS  
Messieurs Marc REMOND et Thomas BEDON

Administrateurs absents excusés :

Madame Arlette VALERE donne pouvoir à Madame Evelyne LE BRAS  
Monsieur Michel TYRE donne pouvoir à Madame Sylvia CERIANI  
Madame Maryse SERVAIS donne pouvoir à Madame Françoise NORDMANN  
Monsieur David POTREL  
Madame Chantal HUET

Secrétaire de séance : Madame DREVET Lucile - Directrice du C.C.A.S.

Considérant la révision annuelle des loyers de la résidence Eugène Robin  
Considérant les indices de référence des loyers (IRL) du 3<sup>ème</sup> trimestre 2021 et du  
3<sup>ème</sup> trimestre 2022

Considérant la méthode de calcul suivante :

Loyer hors charge X IRL du 3<sup>ème</sup> trimestre 2022  
IRL du 3<sup>ème</sup> trimestre 2021

Considérant la nécessité d'effectuer des provisions sur charge.

Considérant la proposition suivante :

Bâtiment Principal

Loyer révisé 346,51 €  
Charges 178,41 €  
Total 524,92 €

Bâtiment Extérieur

Loyer révisé 346,51 €  
Charges 116,46 €  
Total 462,97 €

Votes pour : 9

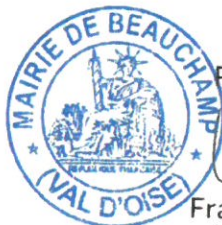
Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la revalorisation des loyers et des charges de la résidence autonomie Eugène Robin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ainsi présentée.

POUR EXTRAIT CONFORME

Beauchamp le 19 décembre 2022



Le Maire,  
Présidente du CCAS,

Françoise NORDMANN

La secrétaire de séance,  
Lucile DREVET